

Votre référence : FESB5576
Pour le suivi de votre dossier, contactez Céline Gaultier
Tél : 02 31 06 25 85 - cg@envol-espace.fr

ASSURANCE ANNULATION DES PARTICIPANTS ET DU GROUPE

Vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation pour les participants et pour le groupe. Ces assurances doivent être souscrites par l'ensemble du groupe et réglées en même temps que le premier versement d'acompte et au minimum 45 jours avant le départ. Ces assurances couvrent les événements avant l'heure de départ ou de rendez-vous. Elles ne s'exercent pas au cours du voyage.

En cas d'annulation, le montant de l'assurance n'est jamais remboursé.

Assurance annulation (en option)	Voyage en autocar	Voyage en train
Assurance Annulation Participants (A)	3% du séjour	26 € par p.
Pack Assurance Annulation Participants (A) + Groupe (B) avec extension attendus	4% du séjour	35 € par p.

Assurance Annulation Participants (A)

Modalités d'application :

Toute annulation, dans le cadre de l'assurance annulation des participants, doit être communiquée à Envol Espace par écrit le jour même incluant le certificat justificatif de l'annulation.

La garantie s'exerce exclusivement dans les cas d'annulation suivants :

- Une maladie grave, un accident corporel grave ou un décès, survenu après l'inscription, de l'assuré, de son conjoint ou concubin, de leurs ascendants ou descendants jusqu'au 2ème degré, de son beau-père, sa belle-mère, de ses gendres, belles-filles, de ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs ou par une maladie nécessitant des traitements psychiques ou psychothérapeutiques y compris les dépressions nerveuses ayant entraîné une hospitalisation minimum de 3 jours consécutifs au moment de la date d'annulation de votre voyage.
- La maladie, l'accident, leur rechute ou aggravation devra être survenu après la date d'inscription au voyage. L'annulation pour le décès d'un proche parent, jusqu'au 2ème degré, ne sera prise en compte que si le décès a eu lieu dans le mois précédant le départ.
- Licenciement économique de l'Assuré ou celui de son conjoint à condition que la procédure soit engagée après l'inscription au voyage.

Exclusions :

Sont exclues de son champ d'application les annulations pour punition suite à de mauvais résultats scolaires ou comportementaux ou les convocations inopinées à un concours ou à un examen. Elle ne couvre pas les séjours dont la totalité n'a pas été réglée dans les délais, la non-obtention de visa, l'absence de papiers d'identité au moment du départ.

Assurance Annulation Groupe (B) extension attentats

Modalités d'application :

Toute annulation, dans le cadre de l'assurance annulation Groupe, doit être communiquée à Envol Espace par courrier recommandé le jour même incluant le certificat justificatif de l'annulation.

La garantie s'exerce exclusivement dans les cas d'annulation suivants :

- Interdiction d'accès ou évacuation des gares ou aéroports permettant d'effectuer le voyage, à la suite d'une décision des autorités publiques en raison de circonstances mettant en péril la sécurité des personnes ou des biens.
- Impossibilité totale d'accès aux lieux de destination de voyage en raison d'un événement naturel de caractère et d'intensité exceptionnels rendant toute circulation impossible.

• Grièves empêchant le déroulement de la manifestation.

ENVOL ESPACE - Le Triplet, 18 rue Claude Bloch, 14050 CAEN France - Tél : +33 (0)2 31 06 07 89 - Fax : +33 (0)2 31 43 81 31
Web : <http://www.envol-espace.fr> - SAS au capital de 300 000 € - Siret 547 541 514 000 29 - APE 7911 Z
Annulation/extension (02)3100019 - HISCOX 331900 Bouteaux - Manure, L'Office, IATA et SHAV

12 / 16

Votre référence : FESB5576
Pour le suivi de votre dossier, contactez Céline Gaultier
Tél : 02 31 06 25 85 - cg@envol-espace.fr

- Ennetes, mouvements populaires
- Retrait des autorisations administratives par l'Inspection Académique, le Ministère de l'Éducation Nationale ou le Ministère des Affaires Étrangères.
- Deuil national décrété dans le pays où se tient la manifestation.
- Epidémies, épi-zooties.
- Fermeture administrative totale de l'établissement scolaire décidée par une autorité gouvernementale ou préfectorale française au moins 10 jours avant la date des voyages assurés et encore en application au moment du voyage.

ENVOL ESPACE - Le Triplet, 18 rue Claude Bloch, 14050 CAEN France - Tél : +33 (0)2 31 06 07 89 - Fax : +33 (0)2 31 43 81 31
Web : <http://www.envol-espace.fr> - SAS au capital de 300 000 € - Siret 547 541 514 000 29 - APE 7911 Z
Annulation/extension (02)3100019 - HISCOX 331900 Bouteaux - Manure, L'Office, IATA et SHAV

13 / 16